



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20200706-06_05_07_2020-DE

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 27

Votants : 29

Pour :

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt, le cinq juillet à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, G.GALASSO, C.DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : A.DARTIGUES (pouvoir à JP ALPHA), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : F.BILLARD

Monsieur le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal de :

. Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;

. Au maximum 8 et au minimum 4 membre nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du CCAS et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré

Fixe à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

La liste « Boucau Convivial et Développement Durable » propose :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Simone PUYO |
| . Alain DARTIGUES | . Jean Pierre ALPHA |

La liste « Boucau Génération Avenir » propose :

- . Martine BECRET
- . Marie Ange THEBAUD

Désigne après un vote à bulletin secret avec

20 voix pour la liste « Boucau Convivial et Développement Durable »

7 voix pour la liste « Boucau Génération Avenir »

2 blancs :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Martine BECRET |
| . Alain DARTIGUES | . Marie Ange THEBAUD |

membres du Conseil d'Administration du CCAS de Boucau pour la durée du présent mandat.



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 6 juillet 2020
Le Maire,